

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2023.06.09  
Séance du 23 Novembre 2023**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	20 Novembre 2023
	- présents	: 14	
	- excusée	: 1	

L'an deux mil vingt trois le vingt trois novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.  
Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.  
Excusée : Françoise GUERRIERI

Jocelyne MONTET a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**RENOUVELLEMENT de la CONVENTION de MISE à DISPOSITION  
d'un AGENT COMMUNAL de la Commune d'AUREC-sur-LOIRE  
pour la PLANTATION de FLEURS dans les SERRES d'AUREC-sur-LOIRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2012, nous conventionnons avec la Ville d'Aurec-sur-Loire pour le fleurissement de notre Commune (mise à disposition d'un agent communal d'Aurec-sur-Loire pour la plantation de fleurs dans les serres d'Aurec-sur-Loire).

Cette convention, d'une durée de trois ans, arrivant à terme le 31 décembre 2023, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de la renouveler sur des bases similaires pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Invité à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve la proposition de Madame le Maire et la convention de fleurissement 2024-2026 avec la Commune d'Aurec-sur-Loire ;
- ✓ charge Madame le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant,
- ✓ charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents

Caroline DI VINCENZO



Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 27 Novembre 2023 et publication le 27 Novembre 2023

Maire de La Chapelle d'Aurec

**AR Prefecture**

043-214300584-20231123-DELI\_2023\_06\_09-DE  
Reçu le 27/11/2023